



Lettre mensuelle du siège de
**l'Union nationale
des combattants**



Vous êtes sûrement en vacances ! Pourtant, il faut dès à présent se préparer pour les forums d'associations de la rentrée, phénomène qui s'est développé intensément ces dernières années dans toutes les villes et villages de France et qui constitue un moment privilégié pour présenter l'UNC et pour recruter. Nous dressons donc un état des outils que le siège national met à votre disposition ... Prenez également connaissance des conseils donnés pour la future carte du combattant au profit des 62/64. Enfin, à la suite de la récente réunion annuelle avec le département des distinctions honorifiques du ministère des Armées, quelques conseils qui ne sont pas sans importance pour ceux qui seraient candidats aux ordres nationaux.

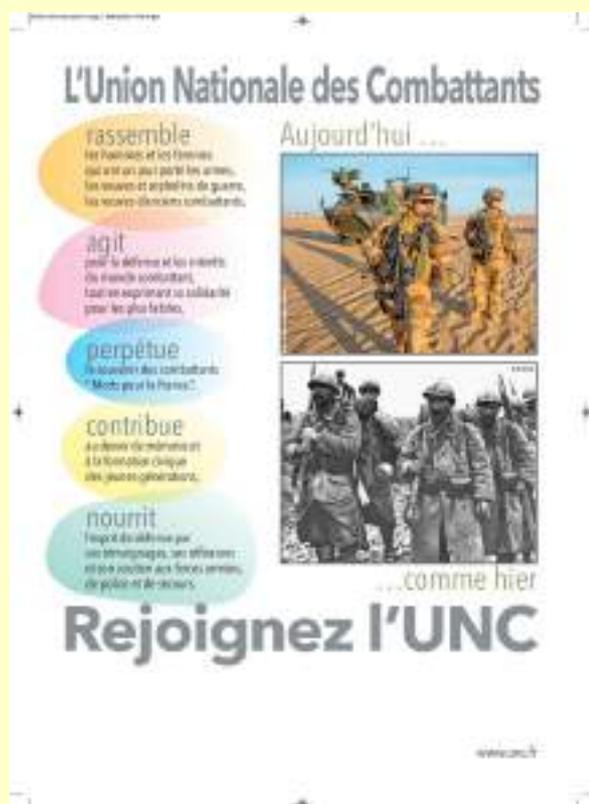
Bon repos à tous !

Philippe Schmitt
Directeur administratif du siège national

ACTUALITES

➔ OUTILS POUR LES FORUMS D'ASSOCIATIONS DE LA RENTREE

➔ AFFICHES



➔ **Format A3** avec espace libre permettant l'inscription des coordonnées du département ou de l'association locale.

A commander au service des ventes –

18 rue Vézelay 75 008 Paris (affiches gratuites, port payant) uncvente@unc.fr

➔ CLIP UNC



➔ **Clip en ligne** sur le site Internet www.unc.fr ou **en vente** sous clé USB -8 GO 12,70€ + frais de port uncvente@unc.fr

➔ LA VOIX DU COMBATTANT

➔ **Exemplaires** récents de **La Voix du Combattant** que vous pouvez distribuer gratuitement
A commander à uncvdc@unc.fr



⇒ DEPLIANT UNC 3 VOLETS



➔ **Dépliant** avec espace libre permettant l'inscription des coordonnées du département ou de l'association locale. **A commander** au service des ventes – 18 rue Vézelay 75 008 Paris (dépliants gratuits, port payant) uncvente@unc.fr

⇒ EXPO « LES OPERATIONS EXTERIEURES DEPUIS 1962 »



➔ 27 panneaux proposés à la vente aux associations départementales et locales pour un montant TTC de 485,36€.

Bon de commande à retourner au service des ventes – 18, rue Vézelay 75008 Paris uncvente@unc.fr

Possibilité éventuelle de prêt pour une courte durée : s'adresser au gardien du siège sg@unc.fr

➔ Le siège national tient à disposition **deux expositions relatives à la guerre d'Algérie et aux événements d'Afrique du Nord** (l'une de 43 panneaux, l'autre plus ancienne de 45 panneaux). Modalités de prêt et de réservation : s'adresser au gardien du siège sg@unc.fr

⇒ PLAQUETTES CENTENAIRES



➔ **A commander** au service des ventes – 18 rue Vézelay 75 008 Paris uncvente@unc.fr

FONCTIONNEMENT INTERNE

⇒ CARTE DU COMBATTANT POUR LES 62/64

Comme cela a été détaillé dans le précédent *UNC INFOS 80*, il importe pour l'instant de répertorier les candidats concernés, de préparer les dossiers des intéressés en rassemblant les informations qui seront nécessaires :

Une photocopie d'identité récente,

Tout document militaire en votre possession (photocopie ou originaux).

Pour remplir le formulaire, vous devez être en mesure de donner les informations suivantes :

- Numéro matricule,
- Date d'appel /engagement,
- Bureau et classe de recrutement,
- Date de fin de services actifs,
- Date de radiation des contrôles des réserves,
- Dernier grade obtenu,
- Citation(s), blessure(s), maladie(s).



En revanche, inutile pour l'instant d'adresser des dossiers à l'ONACVG. Les modalités de demande et d'instruction des dossiers ne sont pas encore arrêtées, elles feront l'objet d'une procédure spéciale. Il sera créé un imprimé spécial simplifié. Quand cet imprimé sera définitivement homologué, les présidents départementaux seront invités à les diffuser aux intéressés.

► **Notons-bien que cette mesure n'entre en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2019.**

DECORATIONS NATIONALES

Comme chaque année, les représentants du siège national ont été reçus par le département des distinctions honorifiques du ministère des Armées pour un point de situation sur l'avancement des dossiers en cours et pour entendre les conseils avisés et les recommandations utiles de ceux qui filtrent les dossiers, les instruisent avant de les adresser à la grande chancellerie, au conseil de l'Ordre pour décision ...



Médaille militaire

- Priorité est accordé aux AFN dans le cadre du contingent annuel.
- La détention d'un fait de guerre – citation individuelle avec croix attribuée suite à une action d'éclat ou blessure de guerre est incontournable.
- Être « harki » n'exempte pas d'être détenteur d'une citation pour déposer un dossier ...
- Les candidatures d'anciens combattants de conflits post 1962 commencent à être étudiées mais ceux-ci doivent avoir 50 ans révolus.
- Difficile pour les anciens militaires ayant quitté le service actif de se voir concéder après la Médaille militaire ...

Ordre national du Mérite

- Les dossiers présentés au titre associatif doivent impérativement préciser les effectifs du département ou de la section et la longévité du mandat (pas de dossier étudié avant 10 ans de mandat !).
- S'en tenir exclusivement aux documents énumérés dans le guide pratique. Les décorations associatives n'ont aucune valeur officielle, les photocopier est inutile !
- Les intéressés (président, vice-président, secrétaire, trésorier) doivent exercer des responsabilités de niveau départemental.
- Un engagement dans la réserve opérationnelle récent (moins de 5 ans) est un plus important.
- Il importe de valoriser les actions mémorielles (organisation d'exposition, de voyage de scolaires, de témoignages dans les établissements scolaires).
- Le ministère s'étonne du peu de dossiers de candidatures concernant des porteurs de drapeaux ...
- Dans le cadre de la parité, faire effort sur les dossiers concernant des femmes ...
- Pas d'avancement sans véritable fait nouveau ! L'ancienneté dans la fonction n'est pas un fait nouveau.





Ordre de la Légion d'Honneur

- ☛ Décoration réservée à des responsables associatifs exerçant des mandats nationaux !
- ☛ Les dossiers doivent impérativement préciser la longévité du mandat (pas de dossier étudié avant 10 ans de mandat).
- ☛ S'en tenir exclusivement aux documents énumérés dans le guide pratique. Les décorations associatives n'ont aucune valeur officielle, les photocopies sont inutiles !
- ☛ L'enquête de police s'avère souvent réhabilitatoire : taux d'alcoolémie au volant, violences conjugales, chèque sans provision, faute contre l'honneur
- ☛ Pas d'avancement sans véritable fait nouveau ! L'ancienneté dans la fonction n'est pas un fait nouveau.

➔ FERMETURE DES SERVICES DU SIEGE NATIONAL

Le magasin du siège national sera fermé du 30 juillet au 27 août matin.

Le service comptabilité sera fermé du 30 juillet au 20 août matin.

Dans les autres services du siège national, une permanence est assurée tout au long de l'été.

INFORMATIONS GENERALES

➔ RECHERCHE DE TEMOIGNAGES

Patrick-Charles Renaud, historien, vient d'entreprendre des recherches sur la campagne de France de mai-juin 1940. Il s'efforce de retrouver des familles de soldats français de tous grades ayant été engagés dans cette courte mais intense bataille du printemps 1940 et rassembler des écrits (lettres, notes, carnets), voire des documents iconographiques. Son souhait est d'évoquer cet épisode de notre histoire à travers le parcours individuel d'officiers, de sous-officiers, d'hommes de troupe voire de civils ayant été témoins des combats, de l'exode. Si c'est votre cas, il vous propose d'entrer en contact avec lui.

► **Patrick-Charles Renaud 9, Cour du Bas-Château - 54270 Essey-lès-Nancy :**

patrick-charles.renaud@orange.fr

➔ MISE EN LIGNE D'UNE NOUVELLE BASE NOMINATIVE CONSACREE A LA RESISTANCE

La direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées met en ligne, sur le site internet *Mémoire des hommes*, une nouvelle base documentaire offrant un accès facilité aux archives de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette base de données recense des dossiers individuels établis par différentes administrations chargées, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'identifier, d'homologuer ou de reconnaître les services rendus pour faits de résistance. Elle est disponible à l'adresse suivante : [Mémoire des hommes/ base des résistants](http://Memoire-des-hommes/base-des-resistants)

Les internautes pourront désormais identifier plus facilement des individus ayant servi dans la Résistance, avec la possibilité de croiser les données en interrogeant plusieurs champs documentaires à la fois, parmi les 600 000 dossiers produits par le bureau « Résistance » du service historique de la Défense (SHD), les 15 à 200 dossiers provenant des services secrets de contre-espionnage et les 70 000 demandes de titres de déportés et internés résistants. Le site *Mémoire des hommes*, créé en 2003, met à la disposition du public des documents numérisés et des fonds documentaires issus des collections conservées par le ministère des Armées. Il permet des recherches à travers 3,3 millions de noms et cinq millions d'images. En 2017, 1,8 million de visites sur le site ont été enregistrées.

